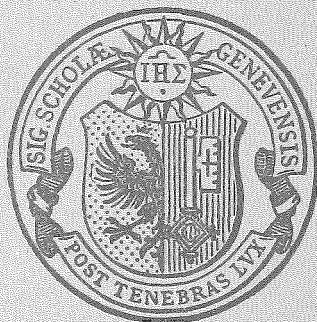


UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1931

Ouverture : 8 Avril 1931 — Clôture : 15 Juillet 1931

Les cours commencent le Lundi 13 Avril 1931

(Dernier délai d'inscription : samedi 2 mai)



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1931

PRIX: 1 FRANC.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	36
Institut des Hautes Etudes Commerciales	47
Faculté de Droit	51
Faculté de Médecine	58
Institut Dentaire	70
Faculté de Théologie	74
<hr/>	
Prix universitaires	79
Fonds universitaires	92
Renseignements généraux	94
Caisse d'assurance	98
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	100

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-E. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1931

Ouverture : 8 Avril 1931 — Clôture : 15 Juillet 1931

Les cours commencent le Lundi 13 Avril 1931

(Dernier délai d'inscription : samedi 2 mai)



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 21

1931

PRIX : 1 FRANC.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1931

Tous les cours commencent le lundi 13 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 14 mai (jour de l'Ascension), le lundi 25 mai (lundi de Pentecôte) et le vendredi 5 juin (Dies Academicus).

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Eugène PITTARD, Doyen.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1930-1932, est composé de :

MM. Henri FEHR, Recteur ;
Maurice ROCH, Vice-Recteur ;
Paul-E. MARTIN, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Eugène PITTARD, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord. <i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h. 20.
Lundi, mercredi et vendredi, à 10 heures.	
<i>Conférence de géométrie analytique.</i> (Complément du cours ci-dessus.)	1 h. 20.
Mercredi, à 16 heures.	
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h. 20.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h. 20.
Lundi, de 8 à 10 heures.	
M. Rolin Wavre, prof. ord. <i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h. 20.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h. 20.
Lundi, de 17 à 19 heures.	
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h. 20.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h. 20.
Mardi, de 14 à 16 heures.	
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr. <i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h. 20.
Jeudi, à 14 heures.	
<i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des fonctions analytiques.</i>	2 h. 20.
Lundi et mardi, à 16 heures.	

M. Georges Tiercy, prof. ord.	
<i>Astronomie élémentaire.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	20.
<i>Astronomie mathématique et physique.</i>	3 h.
Mardi, à 10 h.; mercredi, à 9 h.; samedi, à 10 h.	20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	20.
M. Jean Weigle, prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Une après-midi par semaine.	Lab. sous-sol.
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
M. Arthur Schidlof, prof. ord.	
<i>Physique mathématique (Physique théorique) Progr. B.</i>	2 h.
Electrodynamique et théorie de la relativité.	20.
Mardi, à 9 heures, et jeudi, à 8 heures.	
<i>Introduction à la théorie des quanta.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	20.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	20.
<i>Travaux de recherches de physique.</i>	
Tous les jours (S'adresser au professeur).	
[Les <i>Exercices d'électricité appliquée</i> ont lieu au semestre d'hiver.]	
M. Amé Pictet, prof. ord.	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique, inorganique et pharmaceutique).</i>	Ec. de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. Chimie organ. et inorg.
M. Emile Cherbuliez, prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 h.	Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Briner, prof. ord.	
<i>Chimie théorique (Chimie physique). 1^{re} partie.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹
<i>Chimie théorique (Chimie physique). 2^{me} partie. — Electrochimie. Les bases physico-chimiques de la détermination de la concentration des ions hydrogène (Ph).</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique. — Technologie chimique (bibliographie, eaux, combustibles). Exemples d'industries chimiques organiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie A.C.A.
<i>Excursions techniques avec conférences introductives.</i>	
(Seront annoncées au cours du semestre).	
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.	
II. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (programme du doctorat).	
II. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
M. Louis Duparc, prof. ord.	
<i>Minéralogie (Cristallographie optique).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ²
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Pétrographie</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	Ec. de Chimie, Salle 10.
<i>Travaux pour étudiants avancés (deux demi-journées).</i>	
[S'adresser à l'assistant.]	

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit amphithéâtre.

Laboratoire de minéralogie. — Tous les jours.
Travaux pratiques de prospection sur le terrain et dans le laboratoire. [S'adresser au professeur]. 2 h.

Laboratoire de chimie analytique.
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

M. Paul Wenger, prof. extr.

Préparation mécanique des minerais et les méthodes modernes du flottage. 2 h.
 Mardi et jeudi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. André Chaix, chargé de cours.

Levé topographique expéditif. 4 h.
 Le jeudi. Sur le terrain.

M. Charles Valencien, chargé de cours.

Analyse des denrées alimentaires. 2 h.
 Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Service d'hyg.¹

M. Emile Guyénot, prof. ord.

Anatomie comparée des vertébrés. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.

Biologie générale (sujet traité : l'Hérédité). 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. 30.

Exercices pratiques (complément du cours). 3 h.
 Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. de Zool., salle 10.

Laboratoire d'anatomie comparée.
 Tous les jours (sauf le jeudi). Inst. de Zool. Univers.

Laboratoire de zoologie expérimentale. 3 h.
 (Jour à fixer.) Station de Zool. expérim¹².

Laboratoire de recherches.
 Tous les jours. Station de Zool. expérim.

M. Emile André, prof. ord.

Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac). 1 h.
 Mardi, à 18 heures. 17.

Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. 17.

Parasitologie. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. 17.

Travaux pratiques [s'adresser au professeur].
 Labor. de protistologie, parasitologie et zool. lac.³

¹ Quai Ecole-de-Médecine.

² Chemin Sautter, 16.

³ Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecins légale).

M. Robert Chodat, prof. ord.

Systématique et biologie des Archidiophytes. 5 h.
 Lundi, à 8 et à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. Aula.

Génétique végétale. 1 h.
 Lundi, à 9 heures. Aula.

Cours de ferments et enzymes. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)

Botanique pharmaceutique. 2 h.
 Vendredi, de 10 heures à midi. Inst. de Botanique.

Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.
 Tous les jeudis.

Exercices pratiques de botanique (complément du cours). 3 h.
 Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. Inst. de Botanique.

Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique.
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

Travaux pratiques de biométrie et de génétique.
 Tous les jours. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au Jardin botanique de la Linnaea, Bourg-Saint-Pierre (Valais), dès le 10 juillet.

[S'adresser au professeur.]

M. Fernand Chodat, prof. extr.

Maladies des plantes. 1 h.
 Samedi, à 7 heures. Inst. de Botan.

Plantes des serres et des jardins. 1 h.
 Mardi, à 17 heures. Inst. de Botan.

M. Alfred Lendner, prof. ord.

Pharmacognosie et pharmacie. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h. Lab. de Pharmacogn.⁴

Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.
 Lundi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.

Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.
 [A organiser au cours du semestre.]

Consultation du Droguier par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

⁴ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Léon-W. Collet, prof. ord.
Histoire de la Terre. 2 h. 30.
 Mardi, de 7 à 9 heures.
Géographie physique. — Limnologie physique du lac de Genève. 2 h. 30.
 Mardi et mercredi, à 16 heures.
Géologie de la Suisse. 1 h. 30.
 Mercredi, à 7 heures.
Exercices pratiques de géologie. 3 h.
 Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.¹
Exercices pratiques de paléontologie. 3 h.
 Une demi-journée par semaine. Labor. de Géol.
Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires. Labor. de Géol.
 [S'adresser au professeur.]
Laboratoire partiel.
 Cinq demi-journées Labor. de Géol.
Laboratoire complet.
 Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi. Labor. de Géologie.
Excursions géologiques (seront annoncées au cours du semestre).

M. Edouard-A. Paréjas, chargé de cours.
Paléontologie des microorganismes. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Labor. de Géologie.

M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale.
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.
 Lundi et mardi, à 18 heures.
 Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes. 1 h. 30.
 Mercredi, à 18 heures.
Conférence. 1 h. 57.
 Mercredi, à 11 heures.
Répétitoire du cours. 1 h.
 Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie².
Travaux pratiques.
 Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.
Excursions (à organiser au cours du semestre).

¹ Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.
² Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

M. Edouard Claparède, prof. ord.
Psychologie expérimentale. — Le langage. 2 h. 30
 Lundi et mardi, à 11 heures.
Conférence. — Psychologie animale (avec démonstrat.). 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Lab. de Psychologie¹.
Exercices pratiques. — Fonctions mentales supérieures. 3 h.
 Vendredi, de 9 heures à midi. Lab. de Psychologie.
Recherches spéciales.
 Tous les jours. Lab. de Psychologie.
M. Jean Piaget, prof. extr.
Histoire de la pensée scientifique. — Les principaux problèmes relatifs à l'histoire de la physique. 1 h. 45.
 Jeudi, à 9 heures.
Conférence. 1 h. 58.
 Jeudi, à 10 heures.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Jean Baer, Dr ès sc.
Le rôle des Helminthes dans la genèse des tumeurs. 1 h. 44.
 Vendredi, 18 heures.
M. Vladimir Bernstein, Dr ès sc. math.
Familles normales de fonctions analytiques. 2 h. 20.
 Jeudi, à 15 heures; vendredi, à 17 heures.
M. Chevel Cimerman, Dr ès sc.
Analyse volumétrique. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. Ec. de Ch. s. 10.
M. Marc Cramer, Dr ès sc.
Compléments de chimie organique: série aliphatique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)
M. Alfred Georg, Dr ès sc.
Chimie des sucres: les Polysaccharides. 1 h.
 Vendredi, à 14 heures. E. C. G. A.
Chimie des alcaloïdes, 2^{me} partie. 1 h.
 Mercredi, à 14 heures. E. C. G. A.
M. Hugo Heinis, Dr phil.
L'orientation professionnelle en Suisse et à l'étranger. 1 h. 46.
 Lundi, à 16 heures.
M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc.
Les théories de l'évolution et de la biologie générale. 1 h. 44.
 Mercredi, à 18 heures.
Lectures et analyses de biologie générale. 1 h. 44.
 Samedi, à 18 heures.
M. Fernand Lévy, Dr ès sc.
Mathématiques financières. 1 h. 44.
 Mercredi, à 15 heures.

¹ Rue des Maraichers, 46.

M. Jean-Philippe Lugin, Dr ès sc. <i>L'organisation rationnelle des entreprises</i> , 2 ^{me} partie. Jeudi, à 18 heures.	1 h.	17.
M. Marcel Minod, Dr ès sc. <i>Introduction à l'étude des sciences physiques et naturelles</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Henri-Charles Paillard, Dr ès sc. <i>Chimie technique des parfums</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
<i>Répertoire de chimie technique : colorants</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.	Ec. de Chimie. P.A. Ec. de Chimie. Salle 23.
M. Arnold Pictet, Dr ès sc. <i>Variations et mutations chez les insectes</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M ^{lle} Kitty Ponce, Dr ès sc. <i>Les caractères sexuels secondaires chez les vertébrés</i> . (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Louis Reverdin, Dr ès sc. <i>La Suisse préhistorique</i> . Mercredi, à 17 heures.	1 h.	44.
M. William-H. Schopfer, Dr ès sc. biol. <i>Les vitamines</i> . Vendredi, à 17 heures.	1 h.	44.
M. Bernard Susz, Dr ès sc. <i>Introduction aux nouvelles théories quantiques et leurs applications à la chimie</i> (suite du cours du semestre d'hiver). Vendredi, à 18 heures.	1 h.	Ec. de Chimie. P.A.
M. Eugène Wassmer, Dr ès sc. <i>Le radium, les substances radioactives et leurs applications</i> (Curiethérapie). Vendredi, à 14 heures.	1 h.	P.A.E.C.
M ^{lle} Ida Welt, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de biochimie</i> . Jeudi, à 10 heures.	1 h.	17.
<i>Histoire de la chimie</i> . Jeudi, à 14 heures.	1 h.	17.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens, prévu aux articles 81 à 84.

Les études universitaires s'étendent sur cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie, en vue de leur perfectionnement, de prolonger ces études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondants à ceux exigés par le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ils ne pourront en aucun cas, en vue du diplôme universitaire, être dispensés d'une partie de l'examen professionnel ni de cet examen entier. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée: *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers.*

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences des grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

RECHERCHES DE PROSPECTION

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie théorique et appliquée (Cristallographie. Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.

3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gîtes métallifères et gîtes non métalliques y compris les gîtes pétrolifères qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.
7. Etudes des méthodes modernes de préparation mécanique des minerais, avec exemples pratiques, notamment en ce qui concerne les procédés de traitement par flottage.
8. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologiques et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minerai, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minerai, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences mathématiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

Licence ès sciences chimiques et physiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le

Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

- 1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ;
- 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; —
- 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

Licence ès sciences biologiques.

(MENTION A). — L'examen comprend les branches suivantes :

- 1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ;
- 3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique et Météorologie (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

- 1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

Diplôme d'Ingénieur-chimiste.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I².

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

² Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

3^{me} année. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux¹.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre pendant le semestre d'été les exercices de levés géologiques sur le terrain.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique. — Physique (programme spécial), une journée par semaine.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre tous les cours de géologie (y compris la paléontologie et l'histoire de la terre).

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Doctorat ès sciences physiques avec la chimie comme branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique. — Physique.
— Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre
des licences.

2^{me} année. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie
analytique. — Cours spéciaux².

3^{me} année. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux¹.

4^{me} année. — Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès sciences comportant une culture scientifique
générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur
première année d'études, les semestres d'exercices pratiques
exigés pour la Licence ès sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens
du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante
dans les diverses branches comprises dans le programme de ces
examens. Cette préparation doit comporter des connaissances
pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règle-
ment spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des sciences et les Directeurs de
laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études,
sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous rensei-
gnements complémentaires.

Diplôme de Pharmacien.

Les études pour le Diplôme de pharmacien comptent une durée de cinq
semestres. — La Faculté des sciences recommande aux étudiants qui ven-
lent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se
perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Fa-
culté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de pharmacie*³ sont invités à
se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur don-
nera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au
programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— Laboratoires : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— Laboratoires : Chimie analytique. Botanique. Exercices pra-
tiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — Labora-

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès sciences ont avantage
à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doc-
torat ès sciences.

² Voir note 1, page précédente.

³ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doi-
vent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

toires : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de
sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique.
Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — Labora-
toires : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique.
Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceuti-
que. Fermentations et Bactériologie. — Laboratoires : Chimie
pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie
pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé
spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement
scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'ins-
truction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études
supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au
plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation
et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix
entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques
et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biolo-
giques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de
licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait
de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la
session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon
complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et labora-
toires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation
et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première
année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils sui-
vent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon
ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour
fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires
concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Les cinquième et sixième semestres sont plus spécialement con-
sacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de
langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences
du Séminaire de français moderne de la Faculté des lettres. L'em-
ploi correct de la langue française est absolument exigé par le
jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation
des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des
sciences.

R. C. = Ecole de Chimie.
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. = Institut de Botanique.
I. H. = Institut d'Hygiène.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. = Laboratoire de Géologie.
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Wavre 20 Cherbuliez P.A.E.C. Collet 30	Wavre 20 Cherbuliez P.A.E.C. Collet 30		Wavre 20 Cherbuliez P.A.E.C.	F. Chodat I.B.
8 à 9	Fehr 20 R. Chodat Aula Lendner L.Ph.	Wavre 20 Wenger P.A.E.C. Lendner L.Ph. Collet 30	Wavre 20 Weigle Aula Lendner L.Ph.	Schidlof 20 Duparc E.C. 10 Wenger P.A.E.C.	Wavre 20 Weigle Aula Lendner L.Ph.	Schidlof 20 Weigle Aula
9 à 10	Fehr 20 R. Chodat Aula Lendner L.Ph.	Weigle Aula Schidlof 20	Tiercy 20 R. Chodat Aula	Piaget 45	Tiercy 20 R. Chodat Aula Claparède L. Ps.	R. Chodat Aula
10 à 11	Fehr 20 Guyénot 30 Lendner L.Ph.	Tiercy 20 Guyénot 30	Fehr 20 Guyénot 30	Piaget 58	Fehr 20 R. Chodat I.B. Guyénot 30 Claparède L. Ps. Welt 47	Tiercy 20 Guyénot 30
11 à 12	Amé Pictet G.A.E.C. Duparc P.A.E.C. Lendner L.Ph. Claparède 30	Amé Pictet G.A.E.C. Duparc P.A.E.C. Claparède 30	Amé Pictet G.A.E.C. Duparc P.A.E.C. Pittard 57	Pittard L. Anthr.	Amé Pictet G.A.E.C. R. Chodat I.B. Briner A.C.S.E.C. Claparède L. Ps. Welt 47	Amé Pictet G.A.E.C. Briner A.C.S.E.C.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H.	Wavre 20 Collet L.Géol.	Georg G.A.E.C.	Mirimanoff 20	Claparède L. Ps. Cimermann E.C. 10 Georg G.A.E.C. Wassmer P.A.E.C.	Duparc E.C. 10
15 à 16	Valencien I.H.	Wavre 20 Collet L.Géol.	Lévy 44	Bernstein 20		Duparc E.C. 10
16 à 17	Mirimanoff 20 Heinis 46	Mirimanoff 20 Collet 30 Collet L.Géol.	Fehr 20 Collet 30			
17 à 18	Wavre 20 Duparc E.C. 10	Tiercy 20 Duparc E.C. 10 F. Chodat I.B.	Fehr 20 Duparc P.A.E.C. Reverdin 44	Schidlof 20	Guyénot 30 Paréjas L.Géol. Bernstein 20 Schopfer 44	
18 à 19	Wavre 20 Briner A.C.S.E.C. Pittard 30	Duparc E.C. 10 André 47 Pittard 30	Fehr 20 Briner A.C.S.E.C. André 47 Pittard 30 Hochreutiner 44	Lugrin 47	André 47 Bær 44 Susz P.A.E.C.	Hochreutiner 44

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Homère : Iliade.	2 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	47.
Thucydide III.	3 h.
Lundi, à 14 h. ; mardi, à 10 et à 11 heures.	47.
<i>Exercices de thème grec.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	47.
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
[S'adresser au professeur.]	B.P. ¹
<i>Histoire ancienne.</i> — <i>Conférence d'histoire grecque.</i> — Etudes sur la guerre du Péloponèse.	1 h.
Vendredi, à 8 et à 9 heures. (Tous les 15 jours).	47.
M. André Oltramare, prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Ovide : Fasti, livres V et VI.	2 h.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.
Quintilien : Institutio, livre X.	2 h.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire de la littérature latine.</i> — Tibulle et Propertius.	2 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B.P. ¹
<i>Cours d'histoire ancienne.</i> — Les règnes d'Auguste et de Tibère.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	46.
M. Albert Thibaudet, chargé de cours.	
<i>Le roman d'analyse au XIX^e siècle.</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula.
<i>Exercices de séminaire.</i>	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	47.
M. Ernest Muret, prof. ord.	
<i>Conférence d'espagnol.</i> — Explication des <i>Mocedades del Cid</i> de Guillen de Castro (<i>Clásicos Castellanos</i> , vol. 15 ; Madrid, Ediciones de « La Lectura »).	2 h.
Mardi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

<i>Conférence d'italien.</i> — Explication de l' <i>Inferno</i> de Dante Alighieri (éd. Casini et Barbi ; Firenze, Sansoni).	2 h.
Mercredi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹
<i>Conférence d'ancien français.</i> — Explication du <i>Roman de Renart</i> (<i>Sammlung romanischer Uebungstexte</i> , n ^o 17 ; Halle, Niemeyer).	2 h.
Jeudi, de 10 heures à midi.	B.P. ¹
M. Alexis François, prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVIII ^e et le XIX ^e siècle.	
Vendredi, à 15 heures.	1 h.
<i>Conférence.</i> — Apprentissage philologique. Consultations. Critique des textes.	45.
Vendredi, à 17 heures.	1 h.
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	B.P. ¹
Samedi, à 8 heures.	1 h.
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	B.P. ¹
Mardi, à 18 heures.	1 h.
	47.
M. Georges Thudichum, prof. extr.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> Les erreurs de l'enseignement traditionnel et de l'école en matière de prononciation. L'utilisation du phonographe à l'école pour l'enseignement de la prononciation et de la diction.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.	57.
<i>Laboratoire de phonétique expérimentale.</i> — Exercices sous la direction de M. Ed. JUNOD, assistant à la chaire de phonétique.	3 h.
Mercredi, de 9 heures à midi.	Inst. des Sciences de l'Éducation ²
M. Gottfried Bohnenblust, prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i>	
L'époque du réalisme poétique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.
Goethe, Faust.	1 h.
Lundi, à 18 heures.	45.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<i>Conférences (Deutsches Seminar) :</i>	
Goethe, Gedichte. Vendredi, de 10 heures à midi.	2 h. B.P. ¹
Lecture d'auteurs du moyen âge : Walther von der Vogelweide. Vendredi, à 9 heures.	1 h. B.P.
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — E. A. Poe, sa vie et son œuvre. Vendredi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>	
Wordsworth : <i>The Excursion</i> (suite). Mercredi, à 11 heures.	1 h. 47.
Shakespeare : <i>Hamlet</i> (ce cours se donne en anglais). Vendredi, à 11 heures.	1 h. 45.
M. Charles Bally , prof. ord. [en congé]. [Suppléant : M. Albert Secheyne, prof. extr.]	
<i>Linguistique générale.</i> — Le langage et la vie sociale. Lundi et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<i>[Suppléant : M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.]</i>	
<i>Sanscrit.</i> Mercredi et vendredi, à 14 heures.	2 h. 46.
M. Charles Werner , prof. ord.	
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
<i>Cours spécial.</i> — Nietzsche. Jeudi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Le problème du mal : dissertations et discussions. Samedi, de 14 à 16 heures.	1 h. 47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.	
<i>Cours.</i> — Le problème moral dans la vie et dans le système de quelques grands philosophes. Lundi, à 15 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Sujets de philosophie générale et de philosophie morale. Dissertations et discussions. Mardi, à 15 heures.	1 h. 47.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Frank Grandjean , prof. ord.	
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La « Logique appliquée » ou théorie des sciences. Le travail de la pensée scientifique. Les faits, les causes et les lois La classification des sciences. Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 48.
M. Albert Malche , prof. ord.	
<i>Le rôle social de l'école publique.</i> Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Histoire de la pédagogie moderne d'après les textes originaux. Recherches documentaires et étude critique ; travaux d'élèves. Mardi, de 15 à 17 heures.	2 h. Inst. des Sciences de l'Education ¹ .
M. Pierre Bovet , prof. ord.	
<i>Science de l'éducation.</i> — Le programme scolaire. Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 58.
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — Problèmes et méthodes. Mercredi, de 16 à 18 heures.	2 h. Inst. des Sciences de l'Education ¹ .
M. Edmond Rossier , prof. ord.	
<i>Histoire de l'Europe à l'époque du I^{er} empire français.</i> Vendredi et samedi, à 11 heures.	2 h. 30.
<i>Conférence.</i> — Questions de politique contemporaine. Vendredi, à 10 heures.	1 h. 47.
<i>Histoire diplomatique.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h. 45.
M. Guglielmo Ferrero , prof. ord.	
[Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]	
M. Paul-E. Martin , prof. ord.	
<i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — Seigneuries et communes. Mardi, à 15 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Auteurs de la licence. Lundi, à 18 heures.	1 h. B.P. ²

¹ Institut universitaire des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

² Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Histoire moderne.</i> — Réforme et Contre-Réforme au XVI ^e siècle.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Auteurs de la licence.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	B.P. ¹
<i>Paléographie latine et française.</i> — Exercices pratiques.	2 h.
Mercredi, à 9 h. et à 10 heures.	Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
 M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
 M. William E. Rappard , prof. ord.	
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
 M. Antony Babel , prof. ord.	
<i>Histoire économique.</i> — De la Renaissance au XVIII ^e siècle. Les faits et les doctrines.	3 h.
Mardi et mercredi, à 11 h.; vendredi, à 15 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.	
b) Les doctrines interventionnistes au XIX ^e siècle (2 ^{me} partie).	4 h.
Mardi, à 10 heures.	57.
 M. Waldemar Deonna , prof. ord.	
<i>Archéologie et histoire de l'art grec.</i> — L'art grec, des origines à la fin du VI ^e siècle avant J. C. La statuaire antique (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
 M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
 M. Serge Karcevski , chargé de cours.	
<i>Histoire du roman russe.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs russes.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Institut d'études slaves ² .
<i>Interprétation d'auteurs tchèques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Institut d'études slaves ² .
<i>Cours élémentaire de la langue russe.</i>	2 h.
(Jours et heures à fixer.)	Institut d'études slaves ² .
 M. Edmond Privat , chargé de cours.	
<i>Langue internationale Esperanto.</i> — Les idées de Zamenhof.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	17.
 M. Louis Gielly , chargé de cours.	
<i>Histoire de l'art.</i> — La peinture italienne au XVI ^e siècle. Projections.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	46.
<i>Histoire de l'art.</i> — Exercices pratiques. Méthode. Etude directe des œuvres.	1 h.
Mardi, à 14 heures.	Musée d'art et d'histoire.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

 M. Georges Thudichum , prof. extr.	
<i>Cours complet de phonétique.</i> — Exercices de transcriptions phonétiques, de lecture expressive, de diction. Comment enseigner la phonétique à l'école.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	57.
Il est recommandé aux membres du Séminaire de suivre les exercices du Laboratoire de phonétique (v. p. 21), dirigés par M. E. JUNOD.	

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 44.

² Rue Emile Yung, 41.

	Salle
M. Albert Sechehaye , prof. extr. <i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	57.
<i>Versification.</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	57.
M. Alexis François , prof. ord. <i>Questions de syntaxe classique depuis le XVI^e siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	57.
M. François Ruchon , D ^r ès lettres. <i>Conférence de lecture analytique.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	57.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	57.
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	57.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	57.
M. Edmond Langenbach , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	57.
M. Albert Roussy. <i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	58.
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	28.
Des exercices de traduction d'autres langues en français sont prévus en cas d'inscriptions suffisantes.	
M. François Bouchardy , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France.</i> — Questions choisies.	1 h.
Samedi, à 15 heures.	57.
M. Charles-A. Burky , prof. ord. <i>Géographie humaine des pays de langue française.</i> —	
I. <i>La France</i> (suite); noms de lieux, langues et dialectes; les vallées du Rhône et du Rhin.	1 h.
Six conférences, à raison d'une par semaine, données au début du semestre.	
Mercredi, à 15 heures.	57.

	Salle
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	E.B.J. ¹
M. Jean Piaget , prof. extr. <i>Psychologie de la pensée de l'enfant.</i>	1 h.
Vendredi à 15 heures.	I.S.E. ²

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

I. Cours moyen : Phonétique 3 h. Vocabulaire pratique 3 h. Exercices oraux 3 h. Grammaire et exercices écrits 3 h.

II. Cours supérieur : Lecture expliquée 2 h. Grammaire 2 h. Composition 2 h. Traduction 2 h. Conversation 2 h. Phonétique et récitation 2 h.

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé au Secrétariat de l'Université).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Isaac Benrubi , D ^r phil. <i>Introduction à la philosophie.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme</i> (suite du cours d'hiver).	2 h.
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	44.
M. Edouard Cros , D ^r en philosophie. <i>Cours synthétique de l'histoire polonaise.</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	44.
<i>Conférence de littérature polonaise.</i> — Les écrivains du XVII ^e et du XVIII ^e siècle.	2 h.
Jeudi, de 15 à 17 heures.	44.

¹ Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

² Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<i>Cours de langue polonaise.</i> Samedi, à 14 heures.	1 h. 44.
<i>Conférence de langue polonaise.</i> — Lecture des textes (XV ^e siècle). Samedi, à 15 heures.	1 h. 44.
M. Otto Hassler, Dr phil. <i>Langue allemande :</i> <i>Lecture d'auteurs pour la licence.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h. B.P. ¹
<i>Thème de la licence</i> (traduction de textes français). Mardi, à 16 heures.	1 h. B.P.
<i>Cours pratique d'allemand.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h. 48.
M. Emmanuel Isnard. <i>Fondements de l'esprit classique français par rapport à l'esprit européen central et oriental.</i> Jeudi, à 16 heures.	1 h. 17.
M^{lle} Pauline Long, Dr ès lettres. <i>Les compositeurs d'opéra au XVIII^e siècle.</i> Mercredi, à 18 heures.	1 h. 47.
M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieux anglais, au gré des intéressés. Mardi, à 10 heures.	1 h. 45.
Cours accessoire. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes au choix des intéressés. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 47.
M. Antoine Velleman, Dr phil. <i>Cours pratique de langue anglaise :</i> <i>Division inférieure :</i> Interpretation of <i>Babbitt</i> , by Sinclair Lewis, Tauchnitz édition. Vendredi, à 9 heures.	1 h. 45.
<i>Division supérieure :</i> <i>The World Economic Conference, Geneva 1927, Final Report</i> (Publications of the League of Nations, C. E. I. 44 (1)). Vendredi, à 8 heures.	1 h. 45.
<i>Langue et littérature rhéto-romanes :</i> Las poesias da Gian Fadri Caderas, edizinn P. Lansel, Samaden 1931, Engadin Press Co. Vendredi, à 14 heures.	1 h. 45.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
M. Léon Walther, Dr en philosophie. <i>Orientation professionnelle.</i> Samedi, à 14 heures.	1 h. 45.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue françaises, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI^e siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et de rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire

à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1931 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2^o *Cours élémentaire de français moderne.*

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

PLANS D'ÉTUDES

Les étudiants qui ont l'intention de se présenter aux examens de licence établissent eux-mêmes leur plan d'études en tenant compte des branches figurant aux programmes des différents examens.

Pour la **licence ès lettres**, qui se passe en deux étapes, la première étant commune à toutes les licences et la seconde seulement spécialisée (*lettres classiques, lettres modernes, histoire et philosophie*), ils devront commencer par suivre les cours et conférences traitant les matières du premier examen ; mais, dès la seconde année au moins, il leur est conseillé de se préparer en vue de la seconde partie spécialisée en faisant aussi porter leur effort sur les matières comprises dans le second examen. Les mêmes remarques s'appliquent également à la **licence ès sciences morales**.

Les remarques ci-dessus restant fatalement imprécises, MM. les étudiants et M^{mes} les étudiantes qui auraient des hésitations dans l'établissement de leur plan d'études sont expressément invités à s'adresser à M. le Doyen, qui est à leur entière disposition pour les guider dans cette opération.

La fréquentation de *l'Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

* * *

Pour le **Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne** et le **Certificat d'études françaises**,

délivré par le *Séminaire de français moderne*, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION¹

(Institut J. J. Rousseau)

Directeur : M. le professeur Pierre BOVET.

Directeur adjoint : M. le professeur Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme complet de l'Institut).

M. Pierre Bovet, prof. ord.

Technique psychologique, en collaboration avec MM. A.

REV, lic. en sociol., assistant, et M. HOCHSTÄTTER, lic. ès sc. math.

2 h.

Mercredi, à 9 et à 10 heures.

M. Jean Piaget, prof. extr.

Psychologie de l'enfant. — La causalité chez l'enfant.

Vendredi, à 15 heures.

Psychologie du jugement.

Mardi, à 9 heures.

Conférence, en collaboration avec M. Richard MEILLI,

D^r phil., chef des travaux : Discussions d'enquêtes.

4 h.

Mardi, à 10 heures.

¹ Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Éducation a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraichers, 44.

M. Richard Meili, chargé de cours à l'Institut.
Le caractère et son diagnostic. 1 h.
Vendredi, à 16 heures.

M. Pedro Rossello, chargé de cours à l'Institut.
Bibliographie pédagogique. 1 h.
Mercredi, à 8 heures.

M. Jean-Louis Claparède, lic. en sociologie,
chargé de cours à l'Institut.
Documentation pédagogique. 1 h.
Jeudi, à 16 heures.

M. Robert Dottrens, chargé de cours à l'Institut.
Les œuvres sociales de l'École. L'École primaire. 4 h.
Mercredi, à 11 heures.

M. Henri Brantmay, D^r méd., chargé de cours
à l'Institut.
Maladie des enfants et Hygiène mentale. 1 h.
Jeudi, à 11 heures.

M. Léon Weber-Bauler, D^r méd., chargé de
cours à l'Institut.
Éléments d'anatomie et de physiologie. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M. Léon Walther, D^r en philosophie, chargé de
cours à l'Institut.
Orientation professionnelle. — Etude de tests. 2 h.
Lundi, à 9 et à 10 heures.
Interprétation des examens. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M^{lles} Mina Audemars et Louise Lafendel,
chargées de cours à l'Institut.
L'éducation des petits. 2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.

M^{lle} Alice Descœudres, chargée de cours à l'Institut.
L'éducation des enfants anormaux. 1 h.
Lundi, à 16 heures.

Pour les *Répétitoires*, *Stages*, *Consultations* et *Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers, s'adresser au Directeur.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire* généraux sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. J. F. = Ecole primaire du B^d James-Fazy.
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

I.S.E. = Institut des Sciences de l'Éducation.
 M.A.H. = Musée d'Art et d'Histoire.
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Judi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	47	V. Martin Velleman	47 45	François	B.P.
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	45	Oltramare P. E. Martin	45 A.E.	Thibaudet Junod	47 I.S.E.	Bohnenblust V. Martin Velleman	B.P. 47 45	Oltramare	45
10 à 11			V. Martin Muret Borgeaud Babel Roget	47 B.P. 49 57 45	Muret Borgeaud P. E. Martin	B.P. 49 A.E.	Muret Junod	B.P. I.S.E.	Bohnenblust Rossier	B.P. 47	Oltramare Rossier	46 45
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin Muret Bohnenblust Babel	47 B.P. 45 46	Muret Choisy Babel Pittard	B.P. 47 46 57	Muret Junod Werner Pittard	B.P. I.S.E. 45 L.Anthr.	Bohnenblust Choisy Rossier Zbinden (S.F.)	B.P. 45 30 57	Rossier	30

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Judi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	V. Martin	47	Gielly	M.A.H.	Cuendet	46			Cuendet Velleman	46 45	Werner Secheyhay (S.F.) Cros Walther	47 57 44 45
15 à 16	Reverdin	45	Reverdin Malche P. E. Martin Secheyhay (S.F.)	47 I.S.E. 45 57	P. E. Martin Burky (S.F.) Benrubi	45 57 46			François Babel Piaget (S.F.)	45 46 I.S.E.	Werner Bouchardy Privat Cros	47 57 1 47
16 à 17	Werner Zbinden (S.F.)	45 E.J.F.	Malche de Ziegler (S.F.)	I.S.E. 57	Thudichum Werner Bovet Roget	57 45 I.S.E. 47	Borgeaud Cros Isnard	50 44 17	Thudichum Werner Roget	57 45 47	Secheyhay (S.F.)	57
17 à 18	Roget Secheyhay Bovet Deonna Zbinden (S.F.) Hassler	47 45 58 46 E.J.F. 48	Secheyhay de Ziegler (S.F.) Courtois Hassler	45 57 44 B.P.	Oltramare Bovet Rappard Thudichum (S.F.)	B.P. I.S.E. 30 57	Borgeaud	50	François Choisy Bovet Deonna Thudichum (S.F.)	B.P. 45 58 46 57		
18 à 19	Bohnenblust P. E. Martin Pittard Ruchon (S.F.) Cros	45 B.P. 30 57 44	François Grandjean Malche Pittard Courtois (S.F.) Roussy (S.F.)	47 48 45 30 57 28	Oltramare Karczewski Langenbach (S.F.) Roussy (S.F.) Long	B.P. 45 57 58 47	Thibaudet	Aula	Thibaudet Grandjean Malche Gielly	Aula 48 45 46		

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

M. le professeur **Antony BABEL**, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord. <i>Sociologie.</i> — Psycho-pathologie sociale. Vendredi, à 16 et à 17 heures.	2 h. 49.
<i>Economie sociale.</i> — Troubles de l'économie urbaine ; palliatifs du service social. Lundi, à 16 et à 17 heures.	2 h. 30.
<i>Conférence.</i> — Discussion du cours de sociologie et économie sociale. — Systèmes politiques et technique du journalisme. Lundi, à 10 et à 11 heures.	2 h. 46.
M. Edgard Milhaud , prof. ord. <i>Economie politique générale.</i> — La répartition et la consommation. Lundi, à 18 heures. Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	4 h. 48. 30.
<i>Conférence.</i> Samedi, à 16 heures.	1 h. 48.
<i>Economie politique spéciale.</i> — Travaux pratiques con- cernant le cycle industriel. Samedi, à 17 heures.	1 h. 48.
<i>Economie publique.</i> — Les régies coopératives et l'ac- tionnariat des collectivités publiques (cours et conférence). Mercredi, à 18 heures, et vendredi, à 8 heures.	2 h. 48.
M. William-E. Rappard , prof. ord. <i>Finances publiques.</i> — Les impôts directs. Le crédit public. Jeudi et samedi, à 8 heures.	2 h. 46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement Mercredi, à 17 heures.	1 h. 30.

M. Antony Babel , prof. ord. <i>Histoire économique.</i> — De la Renaissance au XVIII ^e siècle. Les faits et les doctrines. Mardi et mercredi, à 11 h. ; vendredi, à 15 heures.	3 h. 46.
<i>Conférence.</i> a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours. b) Les doctrines interventionnistes au XIX ^e si- ècle (2 ^{me} partie). Mardi, à 10 heures.	1 h. 46. 1 h. 57.
M. Charles-A. Burky , prof. ord. <i>Géographie humaine.</i> <i>Cours général théorique.</i> — II. Les populations. Mardi, à 16 heures.	1 h. 46.
<i>Cours général d'application.</i> — Les problèmes des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Mardi et mercredi, à 17 heures.	2 h. 46.
<i>Cours spécial.</i> — L'Europe centrale : son évolu- tion (introduction aux travaux du centre d'étu- des de l'Europe centrale). Mercredi, à 16 heures.	1 h. 46.
<i>Conférence.</i> — Méthode et travaux personnels en relation avec les cours. Mardi, à 18 heures.	1 h. 58.
<i>Direction d'études géographiques.</i> — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat. (Jour et heure à fixer.) Sémin. de Géographie ¹ . (Voir aussi, p. 26 : <i>Séminaire de français moderne.</i>)	
M. Liebmann Hersch , prof. ord. <i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie com- parée (mariages et divorces ; naissances ; dé- cès ; accroissement naturel ; calcul de survie). Jeudi et vendredi, à 11 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de docu- ments statistiques ; travaux des élèves et dis- cussions. Mercredi, à 18 heures.	1 h. 46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Les variations périodiques et leur mensuration. Jeudi, à 17 et à 18 heures.	2 h. Sémin. de statistique ² .
<i>Conférence de statistique spéciale.</i> Mercredi, à 16 heures.	1 h. Sémin. de statistique ² .

¹ Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.
Rue de Candolle, 19.

<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant). (Jours et heures à fixer.)		
M. Claudius Terrier , prof. extr.		
<i>Economie commerciale.</i>		
Facteurs et institutions d'expansion commerciale.	4 h.	
Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Problèmes théoriques et pratiques relatifs à l'organisation et à la gestion des entreprises. Analyse et discussion.		
	2 h.	
Samedi, à 9 h. et à 10 heures.		
		Bibl. Faculté S.E.S. ¹
<i>Exercices de comptabilité</i> ² .		
	2 h.	
Lundi, à 14 et à 15 heures.		30.
<i>Calculs commerciaux</i> ² .		
	2 h.	
Mardi, à 14 et à 15 heures.		30.
M. Edouard Folliet , prof. ord.		
<i>Comptabilité.</i> — Constitution, fusion, absorption, liquidation, répartition des pertes et des profits, etc., dans les sociétés en nom collectif, en commandite, sociétés par actions, etc.		
	3 h.	
Mardi, à 8 et à 9 h., et mercredi, à 8 heures.		46.
<i>Expertises et arbitrages.</i> — Rôle de l'expert, nomination, droits et obligations, rapports. Rôle de l'arbitre, nomination, droits et obligations, procédure, sentence arbitrale.		
	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux étudiés au point de vue comptable et juridique.		
	2 h.	
Lundi, à 8 et à 9 heures.		46.
M. Edmond Pittard , prof. extr.		
<i>Assurances privées.</i>		
	2 h.	
Mercredi, à 10 h., et vendredi, à 8 heures.		46.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr , prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>		
	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 10 heures.		20.

¹ Rue de Candolle, 49.

² Cours pour étudiants qui n'ont pas suivi une Ecole de Commerce.

M. Eugène Pittard , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.		
	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
Morphologie comparative : les races et les milieux.		
— Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. — Principes d'eugénique : La lutte contre les hérédités déficientes.		
	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		30.
M. Edouard Claparède , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Le langage.		
	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
M. Charles Bally , prof. ord. [en congé].		
[Suppléant : M. Albert Séchehaye, prof. extr.]		
<i>Linguistique générale.</i> — Le langage et la vie sociale.		
	2 h.	
Lundi et mardi, à 17 heures.		45.
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne.		
	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		45.
M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Cours.</i> — Le problème moral dans la vie et dans le système de quelques grands philosophes.		
	1 h.	
Lundi, à 15 heures.		45.
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La « Logique appliquée » ou théorie des sciences. Le travail de la pensée scientifique. Les faits, les causes et les lois. La classification des sciences.		
	2 h.	
Mardi et vendredi, à 17 heures.		48.
M. Albert Malche , prof. ord. [en congé].		
<i>Le rôle social de l'école publique.</i>		
	2 h.	
Mardi et vendredi, à 18 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Histoire de la pédagogie moderne d'après les textes originaux. Recherches documentaires et étude critique ; travaux d'élèves.		
	2 h.	
Mardi, de 15 à 17 heures.		I.S.E.

M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>Science de l'éducation.</i> — Le programme scolaire.	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		58.
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — Problèmes et méthodes.	2 h.	
Mercredi, de 16 à 18 heures.		I.S.E. ¹
M. Paul-E. Martin , prof. ord.		
<i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — Seigneuries et communes.	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		46.
<i>Histoire moderne.</i> — Réforme et Contre-Réforme au XVI ^e siècle.	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		45.
M. Edmond Rossier , prof. ord.		
<i>Histoire de l'Europe à l'époque du 1^{er} empire français.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		30.
<i>Histoire diplomatique.</i>	1 h.	
Samedi, à 10 heures.		45.
M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Le XIX ^e siècle.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.		49.
M. Waldemar Deonna , prof. ord.		
<i>Histoire de l'art antique.</i> — L'art grec au V ^e siècle avant J. C. (avec projections).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		46.
M. Georges Werner , prof. ord.		
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.	
Vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.		49.
<i>Droit administratif suisse.</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		48.
M. Georges Scelle , prof. ord.		
<i>Droit international public.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.		Aula.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		48.

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

M. Erich Hans Kaden , prof. extr.		
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale : Questions choisies de droit civil.	3 h.	
Mercredi, à 11 h.; jeudi, à 10 h.; vendredi, à 8 h.		47.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Joseph Bonnet , Dr sc. comm.		
<i>Opérations et organisation de banque.</i>	1 h.	
Samedi, à 14 heures.		47.
M. Eugène Dérobert , Dr ès sc. écon.		
<i>La politique commerciale des Etats européens devant la Société des Nations.</i>	1 h.	
Samedi, à 14 heures.		46.
M^{lle} Jeanne Duprat , Dr en sociologie.		
<i>Philosophie sociale et sociologie proudhonienne.</i> — Répertoire de sociologie, économie sociale et systèmes politiques.	1 h.	
Samedi, à 14 heures.		46.
M. José Gomez de Silva , Dr en droit.		
<i>Histoire économique de l'Amérique latine (jusqu'à la fin du XIX^e siècle).</i>	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		46.
<i>Histoire économique du canton du Tessin.</i>	1 h.	
Mardi, à 15 heures.		46.
* <i>Les problèmes économiques de l'Italie pendant la grande guerre.</i>	1 h.	
Lundi, à 15 heures.		46.
M. László Ledermann , Dr ès sc. écon.		
<i>Le projet de « Confédération danubienne » de Louis Kossuth.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		
M. Antoine Pagès.		
<i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.		48.
M^{lle} Louise Sommer , Dr phil.		
** <i>Les théories monétaires en histoire.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et jeudi, à 18 heures.		46.
<i>Le développement des systèmes monétaires dans les pays de l'Europe centrale depuis 1914.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)		

* Cours donné en italien.

** Cours donné en allemand.

M. Henri Tanner, Dr ès sc.
La publicité moderne. — Ses principes psychologiques, ses tendances, ses moyens. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. 49.

M. Antoine Velleman.
Cours pratique de langue anglaise : The World Economic Conference, Geneva 1927, Final Report (Publications of the League of Nations, C.E.I. 44 (1)). 1 h.
 Vendredi, à 8 heures. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A.) Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences sociales.

MENTION A (Licence générale).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹. — Histoire des religions.

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3^{me} année. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} année. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. —

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} année. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} année. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} et 3^{me} années. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

Licence ès sciences économiques.

Plan conforme aux programmes d'examens.

Licence en sociologie.

MENTION A

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} année. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'examens.

Licence ès sciences politiques.

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. —

¹ Voir note page 43.

Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} année. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

Licence ès sciences commerciales.

MENTION A (Economie privée : a) Commerce et industrie.)
b) Finances privées.)

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)¹. — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 43.

droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes². — Economie publique.

² Voir note p. 43.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 36).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

PLANS D'ÉTUDES

Diplôme de Hautes études commerciales.

MENTION A (Economie privée).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Voir note, page 43.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

S.E.S. == Bibliothèque de la Faculté des Sciences Économiques et sociales, rue de Candolle, 19.

I. S. E. == Institut des Sciences de l'Éducation.
S.St. == Séminaire de statistique, rue de Candolle, 19.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Rappard	46	Milhaud Edm. Pittard Kaden Velleman	48 46 17 45	Rappard	46
9 à 10	Folliet	46	Folliet	46	Folliet	46	Terrier	46	Terrier	46	Terrier	S.E.S.
10 à 11	G. Duprat Fehr	46 20	Babel Borgeaud	57 49	Edm. Pittard Fehr Borgeaud	46 20 49	Terrier Kaden	46 17	Terrier Fehr G. Werner	46 20 49	Terrier Rossier G. Werner	S.E.S. 45 49
11 à 12	G. Duprat Claparède G. Werner Scelle	46 30 48 Aula	Babel Claparède G. Werner Scelle	46 30 48 Aula	Babel Scelle Kaden	46 Aula 17	Hersch	46	Hersch Rossier G. Werner	46 30 49	Rossier J. Duprat	30 46

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Judi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier	30	Terrier	30							Bonnet	17
											Derobert	46
15 à 16	Terrier	30	Terrier	30					Babel	46	Milhaud	30
	Reverdin	45	Malche	I.S.E.								
			P. E. Martin	45	P. E. Martin	45						
					Pagès	48						
	Gomez de Silva	46	Gomez de Silva	46	Gomez de Silva	46						
16 à 17	G. Duprat	30	Burky	46	Burky	46			G. Duprat	49	Milhaud	48
	Ch. Werner	45	Hersch	S. Stat.	Ch. Werner	45			Ch. Werner	45		
			Malche	I.S.E.	Bovet	I.S.E.						
17 à 18	G. Duprat	30			Rappard	30	Hersch	S. Stat.	G. Duprat	49	Milhaud	48
	Bovet	58	Burky	46	Burky	46			Bovet	58		
	Sechehaye	45	Sechehaye	45	Bovet	I.S.E.						
	Deonna	46							Deonna	46		
18 à 19	Milhaud	48	Burky	58	Milhaud	48	Milhaud	30	Milhaud	30		
	Eug. Pittard	30	Eug. Pittard	30	Hersch	46	Hersch	S.Stat.				
			Grandjean	48	Eug. Pittard	30			Grandjean	48		
			Malche	45					Malche	45		
	Sommer	46	Sommer	46			Sommer	46	Tanner	49		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

Salle

M. Charles Borgeaud , prof. ord.		
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse. — Le XIX ^e siècle.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 10 heures.		49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.		50.
		et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Gottlieb Meumann , prof. ord. [en congé].		
[Suppléant : M. le prof. E. H. Kaden :]		
<i>Système du droit privé romain</i> (Partie spéciale des obligations. — Droit des successions).	3 h.	
Jeudi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 9 heures.		49.
[Suppléant : M. L. Hamburger , docteur en droit :]		
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre II : Droit des obligations, partie spéciale.	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 15 heures.		49.
M. Paul Logoz , prof. ord.		
<i>Procédure pénale</i> (y compris l'organisation judiciaire).	5 h.	
Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 10 et à 11 h. ; samedi, à 10 heures.		48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.	
Samedi, à 11 heures.		48.
M. Georges Werner , prof. ord.		
<i>Droit public général</i> . — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.	
Vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.		49.
<i>Droit administratif suisse</i> .	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		48.
M. X.		
[Suppléant : M. Wolfgang Liebeskind , docteur en droit.]		
<i>Histoire du droit moderne</i> . II ^{me} partie. — Système du droit privé.	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.		49.
<i>Conférence</i> (avec travaux écrits).	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.		49.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre III : Droits réels.	4 h.	
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.		17.

* Cours donné en allemand.

	Salle
M. Hugo de Claparède, prof. hon.	
<i>Introduction à la science du droit.</i>	4 h.
Jeudi, à 9 et à 10 h.; vendredi et samedi, à 9 heures.	44.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre I (partie générale).	4 h.
Mercredi, à 14 et à 15 h.; jeudi et vendredi, à 14 h.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre IV : Droit de la famille.	4 h.
Mardi, à 8 et à 14 h.; mercredi et vendredi, à 8 heures.	44.
M. Albert Richard, prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Les droits réels.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	48.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<i>Séminaire.</i> — Travaux personnels des candidats à la licence.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
M. Georges Scelle, prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Aula.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
M. Erich Hans Kaden, prof. extr.	
<i>Histoire et procédure du droit romain.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence de droit romain.</i>	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	49.
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie spéciale : Questions choisies de droit civil.	3 h.
Mercredi, à 14 h.; jeudi, à 10 h.; vendredi, à 8 h.	17.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Droit des obligations, partie générale.	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	44.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	48.
M. Edgard Milhaud, prof. ord.	
<i>Economie politique générale.</i> — La répartition et la consommation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.

* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Conférence.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48
M. William-E. Rappard, prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. François Naville, prof. extr.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de méd. légale ¹ .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
M. Edmond Pittard, prof. extr.	
<i>Assurances privées.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Propriété industrielle.</i> — Brevets d'invention.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	17.
M. Paul Carry, prof. extr.	
<i>Le droit de change</i> (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits et discussion de cas pratiques.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	48.
<i>Les sociétés de personnes.</i> — Société simple, société en nom collectif, société en commandite.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	17.
M. Rodolphe Weber, prof. hon.	
<i>Psychiatrie légale.</i>	
[A lieu au semestre d'hiver.]	

¹ Rue de l'École-de-Médecine.

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

Droit civil. — M. le professeur Albert RICHARD.
Droit commercial. — M. le professeur Edmond PITTARD.
Droit pénal. — M. le professeur Paul LOGOZ.
Droit public. — M. le professeur Georges WERNER.
Législation civile comparée. — M. le professeur E. H. KADEN.
Droit international public. — M. le professeur Georges SCELLE.

Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.

Un cours de six leçons sera donné au Bureau International du Travail sur « *Le problème du chômage* » par M. Henri FUSS, chef de section au B. I. T.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. Nathan Feinberg, Dr en droit.	
<i>Le statut juridique des minorités en droit positif interne et international.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	49.
M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Qu'est-ce que le droit ?	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	49.
Le système du droit et la codification.	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	49.
La loi scientifique et la loi juridique.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	28.
<i>Sociologie du droit.</i> — Le droit et les sciences sociales.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	44.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Jhering.	1 h.
Mardi, à 17 heures.	49.
M. Paul Guggenheim, prof. adjoint à l'Institut univers. des hautes études internat.	
* <i>Droit administratif allemand.</i>	4 h.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 14 heures.	49.
M. Louis Hamburger, Dr en droit.	
* <i>Droit du travail allemand.</i>	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 16 heures.	48.
<i>Séminaire de législation du travail comparée</i> (Travaux personnels des étudiants).	2 h.
Lundi, à 17 et à 18 heures.	49.

* Cours donné en allemand.

M. Marc Ickowicz, Dr en droit.	
<i>Les problèmes nouveaux du droit civil.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	49.
M. Maurice Roulet, Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	17.
M. Jude Suss, Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	48.
M. Walter Yung, Dr en droit.	
<i>Les principes généraux du droit civil français.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	49.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'État sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

PLAN D'ÉTUDES

Licence en Droit.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

*1^{re} année*¹. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (droits réels, partie spéciale des obligations, successions). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (partie générale des obligations, personnes et famille, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés sans personnalité et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial (Les Sociétés et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Assurances privées et droit de change). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et, à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Liebeskind Logoz	49 48	Liebeskind Carry Pittard de Claparède	49 47 48 44	Liebenskind Carry Pittard de Claparède	49 47 48 44	Kaden Rappard Carry	49 46 48	Liebeskind Kaden de Claparède	49 17 44	Rappard Carry	46 48
9 à 10	Kaden Logoz Liebeskind	49 48 47	Kaden Richard Liebeskind	49 48 47	Kaden Richard Liebeskind	49 48 47	Kaden Richard de Claparède Liebeskind	49 48 44 47	Kaden Richard de Claparède	49 48 44	Richard de Claparède	48 44
10 à 11	Pittard Scelle Kaden	47 48 44	Borgeaud Scelle Kaden	49 48 44	Borgeaud Scelle Kaden	49 48 44	Liebenskind Naville de Claparède Kaden	49 I.M.L. 44 47	Werner Logoz	49 48	Werner Logoz	49 48
11 à 12	Scelle Werner	Aula 48	Scelle Werner	Aula 48	Scelle Kaden	Aula 47	Yung	49	Werner Logoz	49 48	Werner Logoz	49 48
14 à 15	Carry Guggenheim	48 49	de Claparède	44	de Claparède Guggenheim	47 44	de Claparède Guggenheim	47 49	Richard de Claparède Guggenheim	48 47 49		
15 à 16	Suss	48	Kaden	48	de Claparède Kaden	47 49	Hamburger	49	Richard Hamburger	48 49	Milhaud	30
16 à 17	Suss	48	Kaden	48	Hamburger Grodensky	48 49	Borgeaud 50 et Arch. Hamburger	48 48	Hamburger	48	Milhaud	48
17 à 18	Hamburger Roullet	49 47	Grodensky	49	Rappard Grodensky	30 49	Borgeaud 50 et Arch.		Roullet	47		
18 à 19	Milhaud Hamburger	48 49	Feinberg Grodensky	49 44	Ickowicz Grodensky	49 48	Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Eugène BUJARD, Doyen.

M. le Dr Jean-Amédée Weber, prof. ord.

Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.⁴

Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le Laboratoire d'anatomie sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un répertoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr Eugène Bujard, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Stomatologie normale. 2 h.

Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

Exercices de technique microscopique.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr Frédéric Battelli, prof. ord.

Fonctions de relation. 6 h.

Mardi, de 16 à 18 h. ; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.

Exercices pratiques dans le laboratoire.

Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr Max Askanazy, prof. ord.

Anatomie pathologique spéciale. 4 h.

Lundi, jeudi, vendredi, à 8 h. ; vendredi, à 16 h. Inst. path.⁴

Cours sur les tumeurs. 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. path.

Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.

Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr Maurice Roch, prof. ord.

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.

Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.

Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr Ernest Kummer, prof. ord.

Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.

Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.

Travaux pratiques. — Bandages et appareils. — Anesthésie, antiseptie. — Pratique urologique et endoscopie.

[S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

Travaux de laboratoire.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.

Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr **René Koenig**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h. Maternité.
Eléments d'obstétrique. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Maternité.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. ord.
Clinique infantile 2 h.
 Mardi et vendredi, à 17 heures. Clin. infant.¹

M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Leçons cliniques d'ophtalmologie.
 Segment postérieur : pathologie du corps vitré,
 de la rétine, de la choroïde et du nerf optique.
 Chirurgie oculaire. Rapport de la pathologie
 oculaire avec la pathologie du système nerveux. 4 h.
 Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.²
Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves
 dont la scolarité est terminée.
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 16 h. 30
 à 19 heures. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.
Clinique des maladies mentales. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés³.

M. le Dr **Charles Du Bois**, prof. ord.
Clinique dermatologique et vénérologique. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique expérimentale (Phar-
macologie). 2 h.
 Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures. Ec. Méd.
Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances.
 (Cours théorique.) 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au pro-
 fesseur]. Ec. Méd.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.
 Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Georges Bickel**, prof. extr.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Clinique propédeutique. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Cours d'opérations sur le cadavre. 6 h.
 Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Cours pratique d'opérations obstétricales sur le man-
nequin (1^{re} partie : le forceps). 2 h.
 Samedi, de 7 à 9 heures. Maternité (Amphith.)
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obs-
tétrical, sur le mannequin. 2 h.
 Mardi, à 16 h.; vendredi, à 15 heures. Policl. obst. et gyn., s. 28¹.
 Sutures de déchirures périnéales sur le manne-
 quin, pour les participants à ce cours.
 Mardi, à 14 heures. Policl. obst. et gyn. (cabinet du Prof.).
Policlinique gynécologique et obstétricale. 5 h.
 Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.
 Tous les jours, sauf le jeudi, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.

M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. extr.
Policlinique oto-rhino-laryngologique. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 18 heures. Policl. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr **François Naville**, prof. extr.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations
 pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et
 expertises par les élèves; démonstrations de
 laboratoire selon matériel et sur convocation.
Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
 Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance. 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

¹ Maternité.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Bactériologie (théorique). 2 h.
 Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.
Cours pratique de bactériologie. 4 h.
 Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.
Recherches spéciales de bactériologie, d'hygiène et médecine expérimentale.
 Tous les jours, de 9 h. à midi, et de 14 à 18 heures.
 [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
- M. le Dr **René Gilbert**, chargé de cours.
Radiologie générale. 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver.] Institut central de radiologie.
- M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. hon.
Psychiatrie légale.
 [A lieu au semestre d'hiver.]

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Répétitoire et cours théorique d'obstétrique et de gynécologie. 1 h.
 Vendredi, à 17 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Les bases scientifiques de la psychanalyse freudienne. 1 h.
 Jeudi, à 14 heures. Univ., s. 44
- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie spéciale. 1 h.
 Mardi, 15 heures. Université, s. 44.
- M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les maladies vénériennes. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Clin. médicale.
- M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.²

¹ Quai d'Arve.

Rue Alcide-Jentzer.

- M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Cours de pathologie externe. 1 h.
 Vendredi, à 7 heures. Clin. chirurg.
- M. le Dr **Robert-H. Kummer**, privat-docent de chirurgie.
Urologie (avec exercices pratiques). 1 h.
 Mardi, à 18 heures. Clin. chir.¹
- M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Cours de technique et de pratique oto-rhino-laryngologique. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Policlin. oto-rhino-laryng.
- M. le Dr **Gustave-G. Moppert**, privat-docent de chirurgie.
Conférences de chirurgie. 1 h.
 Lundi, à 18 heures. Clin. chirurg.
- M. le Dr **Georges de Morsier**, privat-docent de psychiatrie.
Eléments de neuro-psychiatrie. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Hôpit. cant.
- M. le Dr **J.-Jacques Mozer**, privat-docent de médecine interne.
Chapitres choisis de médecine interne. 1 h.
 Lundi, à 16 heures. Clin. méd.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.
Examens de laboratoire (technique, interprétation). 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Clin. ophtalm.
Examen du système nerveux. 1 h.
 Jeudi, à 11 heures. Clin. méd.
- M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.
Répétitoire de chirurgie. 1 h.
 Mardi, à 16 heures. Université, s. 44.
- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire.
 [A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
La technique de la psychanalyse. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Clin. méd.
- M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.
Diagnostic et thérapeutique des affections cardio-rénales. 1 h.
 Mercredi, à 16 heures. Clin. méd.
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.
Gynécologie opératoire. 1 h.
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.

¹ Clinique chirurgicale, Hôpital cantonal.

M. le Dr Henri Audeoud. <i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i> Samedi, à 18 heures.	1 h. Policlinique.
M. le Dr Augustin Collomb. <i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.</i>	2 h. Clinique.
M. le Dr Charles Martin-Du Pan. <i>Chirurgie infantile.</i> Mardi, à 10 h. 30.	1 h. Hôp. Gourgas ¹ .
M. le Dr Rista Mitkovitch. <i>Criminologie.</i> — Les demi-fous et leur responsabilité. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime des foules. La criminalité infantile. Prophylaxie du crime. Peine de mort.	1 h. Univ., s. 44.
M. le Dr Charles Perrier. <i>Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.</i> Vendredi, à 17 heures.	1 h. Hôp. cant.
M. le Dr Théodore Reh. <i>Hygiène sociale.</i> Samedi, à 17 heures.	1 h. Institut d'hygiène.
M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> Mardi, à 17 heures.	2 h. Institut d'hygiène.
	1 h. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes² par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

¹ Rue Gourgas, 19.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent :
1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

* * *

N. B. — Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile route de Florissant, 4, 2^e étage à gauche, les lundis, jeudis et samedis, de 14 à 15 heures.

PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants: il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} année. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} année. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} année. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du Doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénéréologie. — Policlinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le Doctorat en médecine dentaire, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I.H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Cl. m. = Clinique médicale.
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
P. = Polyclinique.
P.Oto. = Polycl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. Inf. = Clinique infantile.
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.
Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Bujard Kœnig	E.M. Mat.	Kœnig	Mat.	Bujard Kœnig Jentzer	E.M. Mat. Cl. chir.	J. A. Weber de Seigneux	Aula E. M. Mat.
8 à 9	J. A. Weber Askanazy Du Bois	Aula E.M. I.P. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	J. A. Weber Du Bois	Aula E.M. H.C.	Bujard Askanazy	E.M. I.P.	J. A. Weber Askanazy	Aula E.M. I.P.	J. A. Weber de Seigneux	Aula E.M. Mat.
9 à 10	Bujard	E.M.	Battelli	E.M.	Bujard	E.M.	Bujard Battelli	E.M. E.M.	Bujard	E.M.	Askanazy	I.P.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11	Bujard	E.M.	Battelli Martin-Du Pan	E.M. H. Ggas	Bujard	E.M.	Battelli	E.M.	Bujard	E.M.	Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 1/2 - 12	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.	Battelli Martin-Du Pan	E.M. H. Ggas	Battelli	E.M.	Battelli Piotrowski	E.M. Cl. méd.	Battelli	E.M.	Battelli Wiki Veyrassat	E.M. E.M. Pol.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
14 à 15	J. A. Weber Askanazy de Seigneux	E.M. I.P. Mat.	Bujard de Seigneux Naville	E.M. Mat. I.M.L.	Ladame de Seigneux	A.A. Mat.	Askanazy Flournoy Reh	I.P. U. 44 I.H.	de Seigneux Naville	Mat. I.M.L.	Askanazy de Seigneux	I.P. Mat.
15 à 16	J. A. Weber Askanazy	E.M. I.P.	Bujard Wiki de Seigneux Forel	E.M. E.M. Mat. U. 44	Ladame	A.A.	Askanazy Reh	I.P. I.H.	de Seigneux Mat.		Askanazy	I.P.
16 à 17	Gourfein Betchov Wozer	Cl. opt. H.C. Cl. méd.	Battelli de Seigneux Mantchick de Morsier Regard	E.M. Mat. P. Oto. H.C. U. 44	Wiki Gourfein Turrettini	E.M. Cl. opt. Cl. méd.	Cristiani de Saussure Collomb	I.H. Cl. méd. Cl.	Askanazy Gourfein	I.P. Cl. opt.	Cristiani Gourfein Golay	I.H. Cl. opt. Cl. méd.
17 à 18	Gourfein Veyrassat Mitkovitch	Cl. opt. E.M. U. 44	Battelli Roch Gautier Veyrassat Wægeli	E.M. H.C. Cl. inf. E.M. Mat.	Gourfein Veyrassat	Cl. opt. E.M.	Cristiani Collomb	I.H. Cl.	Kœnig Gourfein Gautier Chatillon Perrier	Mat. Cl. opt. Cl. inf. Mat. H.C.	Cristiani Gourfein Gourfein-Welt Reh	I.H. Cl. opt. Cl. opt. I.H.
18 à 19	Gourfein Veyrassat Chéridjian Moppert	Cl. opt. E.M. P. Oto. Cl. chir.	Roch Bickel Veyrassat R. Kummer	H.C. Pol. E.M. Cl. chir.	Gourfein Veyrassat Aubert	Cl. opt. E.M. Mat.	Cristiani Bickel	I.H. H.C.	Bickel Chéridjian Piotrowski	Pol. P. Oto. Cl. opt.	Cristiani Audeoud	I.H. Pol.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

- M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.
Exercices pratiques. 14 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
 samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire
Cours théorique. 1 h.
 Samedi, à 16 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.
Extractions. Hygiène dentaire. 1 h.
 Mardi, à 7 heures. Inst. dent.
Anomalies en mâchoires. Orthodontie. 1 h.
 Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.
Policlinique dentaire. 12 h.
 Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.
Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.
 Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
 à 8 heures. Inst. dent.
Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.
 Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.
Couronnes et appareils à pont. 6 h.
Clinique.
 Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.
Cours théorique.
 Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.
Stomatologie normale. 2 h.
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. de Médecine.

- M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.
Chirurgie générale appliquée à l'art dentaire.
 Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.
- M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.
Pharmacologie. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Stomatologie clinique. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 64).

PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} Semestre : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire

d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} année. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} année. — 7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>Histoire de l'Eglise, du IV^e au VII^e siècle.</i>	2 h.
Lundi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>La vie et l'œuvre de Zwingli.</i>	4 h.
Vendredi, à 15 heures.	29.
<i>Histoire générale du christianisme.</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	29.
<i>Introduction générale à l'étude du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Lundi, à 11 heures.	29.
M. Jules Breitenstein, prof. hon.	
[Suppléant: M. le pasteur Victor Baroni.]	
<i>Théologie du Nouveau Testament. — Enseignement de Jésus.</i>	2 h.
Lundi, à 9 h., et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Evangile de Luc.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire du canon du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Etude élémentaire du grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Mardi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	4 h.
[Suppléant: M. le prof. A. Lemaitre.]	
Mercredi, à 8 heures.	29.
M. Ernest Rochat, prof. ord.	
<i>Le protestantisme dans les pays de langue française depuis le XIX^e siècle; sa théologie, son enseignement, sa prédication.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard, prof. ord.	
<i>Théologie pastorale. — Le pasteur et la cure d'âme.</i>	4 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

	Salle
<i>Homilétique. — Théorie de la prédication. — Etude de textes et exercices de diction (1^{re} année).</i>	2 h.
Mercredi et samedi, à 11 heures.	29.
<i>Sermons et catéchèses.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
M. Auguste Lemaitre, prof. ord.	
<i>Dogmatique. — L'Eglise et le Royaume de Dieu. L'au-delà.</i>	3 h.
Mercredi, à 9 h.; vendredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique chrétienne.</i>	4 h.
Mardi, à 8 heures.	28.
<i>Patristique latine. — Lectures choisies.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
M. Auguste Gampert, prof. ord.	
<i>Histoire du peuple d'Israël et de sa religion.</i>	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Les premiers chapitres de la Genèse.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi et mercredi, à 9 h.; vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire du Texte de l'Ancien Testament.</i>	4 h.
Lundi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature du peuple d'Israël.</i>	4 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.
<i>Catéchétique. — Les catéchismes.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	28.
M. Georges Berguer, prof. ord.	
<i>Psychologie religieuse. — Les différents tempéraments religieux: intellectuels, agnostiques, optimistes, pessimistes, etc.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
<i>Histoire des religions. — Histoire du mysticisme dans l'Eglise chrétienne au XIV^e siècle; Ruysbroeck, Suso. Catherine de Sienne.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	28.
<i>Séminaire de psychologie religieuse.</i> (Jour et heure à fixer).	

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLANS D'ÉTUDES

Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le 1^{er} examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse. la publication et la soutenance d'une thèse.

Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une bran-

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

che de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Henri FEHR.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 10 février 1934.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

Paul LACHENAL.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	29	Lemaitre Baroni	28 29	Gampert Lemaitre	28 29			Lemaitre Gampert	28 29	Lemaitre	28
9 à 10	Baroni Gampert	28 29	Baroni	28	Lemaitre Gampert	28 29			Choisy Baroni	28 29	Gampert Lemaitre	28 29
10 à 11	Rochat Gampert	28 29	Rochat	28	Rochat Baroni	28 29			Baroni	28	Gampert Choisy	28 29
11 à 12	Gampert Choisy	28 29	Gaillard	28	Baroni Gaillard	28 29			Gaillard	28	Gampert Gaillard	28 29
12 à 13			Baroni	29					Gampert	28		
13 à 14			Berguer	28					Choisy	29		
14 à 15			Choisy	29								
15 à 16			Berguer	28					Berguer	28		

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1932 à 1935.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie d'African Spir.*

Le prix sera décerné en juin 1933.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La législation sociale romaine, d'Auguste aux Antonins.*

Le prix sera décerné en juin 1933.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1932.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1932, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1933, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1931 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1932, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix D^r Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De la descendance des alcooliques.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les diplômés de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1932, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.
- b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.
- c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des diplômés de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou diplômés de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1933, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

Fonds African Spir

(Fondé par M^{me} Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1932, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1932, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1932, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5.000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermi-

nation des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1932, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1932. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1933, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1933.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1932, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1932.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1932, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1932.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1932, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1932.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1932, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1932.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1932, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de causalité dans les obligations civiles.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1932.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1932, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

L'ostéoporose dépendant des lésions nerveuses

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1932, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1932, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Etude graphique des bruits du cœur

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1932, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1932, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1932. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1932, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Policlinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1932 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1932, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'interprétation par Calvin des paraboles de Jésus.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1932.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1931, un prix de *deux cents francs*, à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1932, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1932.

Au nom de l'Université :

Henri FEHR, Recteur

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou *privat-docents* dont l'*étudiant* ou l'*auditeur* suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'École supérieure de Commerce de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation

Les *étudiants* immatriculés dans une université suisse et les *étudiants* suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les *étudiants* admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les *étudiants* et les *auditeurs* qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les *étudiants* et à 10 fr. pour les *auditeurs*.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les *étudiants* et *auditeurs* de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux *étudiants* et *auditeurs* de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences biologiques; ès sciences psychologiques; en pharmacie; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; ès sciences politiques; en théologie; en médecine; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences; certificats pédagogiques; certificat d'études françaises.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Étudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Étudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASÉ ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1° de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes;

2° d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2^e janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cession, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 40.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Babel, Antouy, rue des Peupliers, 26.
 Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 18.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Bickel, Georges, place Beau-Séjour, 2.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnel, 4.
 Boyet, Pierre, chemin de Florissant, 47.
 Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6. Carouge.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
 Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschet, 1.
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32. Chêne-Bourg.
 Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
 Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4. Champel.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
 Eternod, Auguste, rue du Mont-Blanc, 15.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Ferrero, Guglielmo, Terrasse Saint-Victor, 2.
 Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
 François, Alexis, route de Florissant, 8.
 Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.
 Gantier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
 Gantier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
 Goufein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
 Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich-Hans, rue d'Italie, 9.
 Koenig, René, rue de Beaumont, 5.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Lemaitre, Auguste, route des Acacias, 24.
 Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.

- MM. Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
 Malche, Albert, rue Henri-Mussard, 6.
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin, Victor, chemin Dumas, 6.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 40.
 Milbaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Scelle, Georges, place Claparède, 5.
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
 Sochehaye, Albert, rue de l'Université, 5.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Terrier, Claudius, Les Agettes, Grand-Lancy.
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
 Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Weigle, Jean, rue de Candolle, 34.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Gilbert, René, place Claparède, 3.
 Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Privat, Edmond, Le Vignelin, Territet (Vaud).
 Thibaudet, Albert, Hôtel des Familles, rue de Lausanne, 14.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Valette, 5.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfeiffli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Baer, Jean, rue des Peupliers, 24.
 Baroni, Victor, rue des Caroubiers, 21.
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 42.
 Bernstein, Vladimir, rue Bonivard, 4.
 Belchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
 Chatillon, Fernand, boulevard Helvétique, 15.
 Gimerman, Chevel, Nouveau-Boulevard, 31.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
 Cramer, Marc, rue Tœpffer, 11 bis.
 Cros, Edouard, rue Plantamour, 15.
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.
 M^{lle} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
 MM. Feinberg, Nathan, boulevard des Philosophes, 9.
 Flournoy, Henri, rue de Monnelier, 6.
 Forel, Oscar-Louis, Prangins.
 Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 Gomez de Silva, José, rue Pierre-Fatio, 27.
 M^{me} Gourlein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.
 Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, Hugo, rue de Carouge, 110 A.
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St Victor, 10, Genève.
 Ickowicz, Marc, Grand'Rue, 10.
 Isnard, Emmanuel, Saint-Jean-d'Anlph (Hte-Savoie).
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Kummer, Robert-Henri, avenue de Champel, 15.
 Langenbach, Edmond, chemin Krieg, 18.
 Ledermann, László, boulevard des Philosophes, 26.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 Liebeskind, Wolfgang, boulevard Georges-Favon, 1.
 M^{lle} Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
 MM. Lugrin, Jean-Philippe, rue Ferdinand-Hodler, 9.
 Mantchick, Herz, rue de la Corraterie, 20.
 Martin-Du Pau, Charles, rue Senebier, 20.
 Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.
 Milkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Mopperl, Gustave, rue de Candolle, 15.
 de Morsier, Georges, asile de Bel-Air, Chêne.
 Mozer, J. Jacques, boulevard des Philosophes, 28.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictel, Arnold, rue de Lausanne, 102.
 Piolrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
 M^{lle} Pouse, Kitty, ch. de Pesay, Grand-Lancy.
 MM. Regard, Georges-Louis, Rond-Point de Plainpalais, 5.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
 Rogel, François-Frédéric, route de Florissant, 2.
 Roullét, Maurice, rue de la Tour-Maitresse, 6.
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
 Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.

- MM. Saussure, de, Raymond, Tertasse, 2.
 Schopfer, William-H., rue d'Italie, 1.
 M^{me} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
 MM. Suss, Jude, rue du Conseil-Général, 11.
 Susz, Bernard, chemin de Miremont, 35 A.
 Tanner, Henri, rue de la Dôle, 4.
 Turrellini, Gustave, rue du Rhône, 2.
 Velleman, Antoine, chemin Dumas, 17, Champel.
 Waegli, Charles, avenue Pictel-de-Rochemont, 24.
 Wallther, Léon, chemin de Miremont, 35.
 Wassmer, Eugène, rue Alcide-Jentzer, 2.
 M^{lle} Welt, Ida, plateau de Champel, 1.
 MM. Yung, Walter, rue Saint-Léger, 2.
 Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.
 Ziégler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
 Michaud, Gustave, rue de la Servette, 80.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université. | M. Regard, Marin, Clinique infantile. |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie. | M. Chaptuis, Robert, Policlinique. |
| M ^{me} Becchio Julie, Ecole de Médecine. | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| | M. Vallier, John, Observatoire. |